COMMUNE DE POTELIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POTELIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ANDRÉ, Maire.

Présents : MM. ANDRÉ Jean-Paul, AUBENAS Patrick, BONNEFOI Thierry, DEVILLIERS Sébastien, BECERRA Pierre-Joël et Mmes DUCROT Elodie, BOSSENNEC Catherine, APARICIO Claire, VUILLERMOZ-BONNEFILLE Angéline

Absents : Mme RODIER Clémentine, M. MANIVET Jean-Claude

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Mme Claire APARICIO est nommée Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Ordre du jour :

- Validation du Procès-Verbal du 05 juin 2026
- Modification du parcellaire cadastral Buisson/Commune
- Motions de soutien réouverture ligne de train Alès-Besseges
- Proposition d'achat d'une parcelle communale
- Problématique de la station d'épuration de Bouc
- Suppression d'un emploi permanent en catégorie C
- Mise à disposition de la salle polyvalente pour une association de danse
- Questions diverses

Approbation du Procès-verbal du 05 juin 2026

Relecture et validation

Délibération n° 2026/33

Echange de terrains entre la commune de Potelières et l'indivision Buisson

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en complément de la délibération 2025/26 pour l'échange de parcelles entre Messieurs Buisson et la Commune, et après achat de la parcelle C485, il est proposé de céder une bande de 90 ca en bordure du chemin communal, procédant ainsi à une correction cadastrale.

Cette cession est gratuite car d'autres parcelles seront ultérieurement cédées à la Commune par l'Indivision Buisson dans le cadre d'un échange.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve cette opération
- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de délimitation ainsi que les actes afférents.

Délibération 2026/34

Motion de soutien à la remise en service de la ligne ferroviaire Alès-Bessèges

Le Maire expose au Conseil municipal le projet de motion de soutien.

La ligne ferroviaire Alès – Bessèges constitue un axe historique structurant pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Cèze Cévennes.
Fermée à la circulation des voyageurs depuis 2012, cette ligne fait aujourd'hui l'objet d'un projet de réhabilitation porté par la Région Occitanie dans le cadre des États Généraux du Rail et de l'Intermodalité.

Considérant que la réouverture de cette ligne répond aux enjeux majeurs de mobilité, de transition écologique et de désenclavement des territoires ruraux ;

Considérant que le transport ferroviaire constitue une alternative durable, économique et décarbonée aux déplacements routiers ;

Considérant que la remise en service de la ligne permettra de faciliter les déplacements des habitants, des salariés, des étudiants, des personnes âgées et des publics les plus fragiles ;

Considérant que cette infrastructure contribuera au développement économique, touristique et social du territoire de la Communauté de communes de Cèze Cévennes, et notamment de celui de la Commune de Potelières ;

Considérant que le projet prévoit également le maintien des capacités de fret ferroviaire, notamment pour les activités industrielles du secteur ;

Considérant que les études environnementales réalisées concluent à l'absence d'incidence significative sur les sites naturels concernés, sous réserve des mesures prévues dans le projet ;

Considérant que les élus locaux, les habitants, les associations et le collectif pour la rénovation de la ligne Alès – Bessèges soutiennent depuis de nombreuses années ce projet structurant ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Affirme son soutien plein et entier au projet de remise en service de la ligne ferroviaire Alès – Bessèges ;
- Demande à l'État, à la Région Occitanie, à SNCF Réseau et à l'ensemble des partenaires concernés de poursuivre et d'accélérer les études et travaux nécessaires à la réouverture complète de la ligne jusqu'à Bessèges ;
- Souhaite que les engagements pris pour la réalisation de ce projet structurant soient respectés dans les meilleurs délais ;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente motion aux services de l'État, à la Région Occitanie, aux parlementaires du territoire et aux partenaires institutionnels concernés.

Délibération 2026/35

Motion de soutien à la création d'une halte ferroviaire au niveau du Lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès

Le Maire expose au Conseil municipal le projet de motion de soutien.

Dans le cadre du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Alès – Bessèges, la création d'une nouvelle halte ferroviaire située à proximité du lycée Jean-Baptiste Dumas et de plusieurs établissements scolaires, constitue un aménagement essentiel pour répondre aux besoins de mobilité.

Considérant que cette nouvelle desserte offrira une solution de mobilité plus sûre, plus économique et plus écologique aux lycéens, étudiants, personnels éducatifs et salariés ;

Considérant que la création de cette halte favorisera l'utilisation des transports collectifs et contribuera à limiter l'usage de la voiture individuelle ainsi que les difficultés de circulation aux abords des établissements ;

Considérant que cette halte permettra également une meilleure connexion avec la « ligne des Cévennes » et renforcera l'intermodalité sur le bassin alésien ;

Considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de transition écologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des mobilités durables ;

Considérant que cette halte représente un investissement structurant pour l'avenir des jeunes et pour l'attractivité du territoire ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

- Apporte son soutien à la création de la halte ferroviaire « Alès JBD » dans le cadre de la réouverture de la ligne Alès – Bessèges ;
- Demande à la Région Occitanie, à SNCF Réseau et aux partenaires concernés de maintenir cet aménagement dans le programme de réalisation du projet ;
- Souhaite que cette halte soit réalisée dans les meilleurs délais afin de répondre aux besoins de mobilité des élèves, étudiants, salariés et habitants du territoire ;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente motion aux services de l'État, à la Région Occitanie, aux parlementaires du territoire et aux partenaires institutionnels concernés.

Délibération n° 2026/36
Proposition d'achat d'une parcelle de terrain communal

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat d'un terrain communal par Madame Elisabeth Perrier et lui-même. Afin de ne pas être juge et partie, le Maire propose qu'un membre du Conseil municipal traite ce projet à sa place.

Un arrêté de déport du Maire sera pris en faveur de Patrick Aubenas afin que celui-ci le supplée dans ses fonctions de Maire de la commune de Potelières pour s'occuper de ce dossier.

Délibération n° 2026/29
Suppression d'un emploi permanent en catégorie C

Le Maire de Potelières informe le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création d'un emploi de Secrétaire général en catégorie B à 35 heures, il convient de supprimer l'emploi de Secrétaire général en catégorie C à 30h.

Le **Maire propose au Conseil Municipal :**

La suppression de l'emploi de Secrétaire général en catégorie C à 30 heures à compter du 1er juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des emplois,

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer un emploi pour répondre aux nécessités du service,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 11 juin 2026,

DECIDE

Article 1 : De supprimer l'emploi de Secrétaire général en catégorie C à 30 heures.

Article 2 : De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er juin 2026 :

MAIRIE DE POTELIERES					
EMPLOI	**GRADE**	**CATEGORIE**	**ANCIEN EFFECTIF**	**NOUVEL EFFECTIF**	**DUREE HEBDOMADAIRE**
SECRETAIRE GENERAL	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	0	TNC
SECRETAIRE GENERAL	REDACTEUR	B	0	1	TC
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	1	1	TNC
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	1	TNC

Article 3 : Que le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ

A l'unanimité des membres présents

Problématique de la station d'épuration de Bouc

Pour rappel, la DDTM a procédé à un contrôle inopiné de la station d'épuration de Bouc, avec mise en demeure pour la Commune de procéder à diverses interventions (débroussaillage du ruisseau récepteur, communication des interventions sur la station, gestion des boues…).

Suite à ce constat de manquement administratif sur la gestion de la station d'épuration de Bouc, un rapport établissant l'exécution des travaux exigés a été adressé à la DDTM.

Mise à disposition de la salle polyvalente pour une association de danse

Le maire explique au Conseil municipal la demande d'une association de danse latine de pouvoir occuper la salle polyvalente une fois par semaine.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'organiser une rencontre avec le responsable de cette association, avant de prendre une décision définitive.

La séance est levée à 21h30,

Potelières, le 15 juillet 2026,

Claire APARICIO
La Secrétaire de séance

Jean-Paul ANDRÉ
Le Maire

MAIRIE DE POTELIERES (Gard)